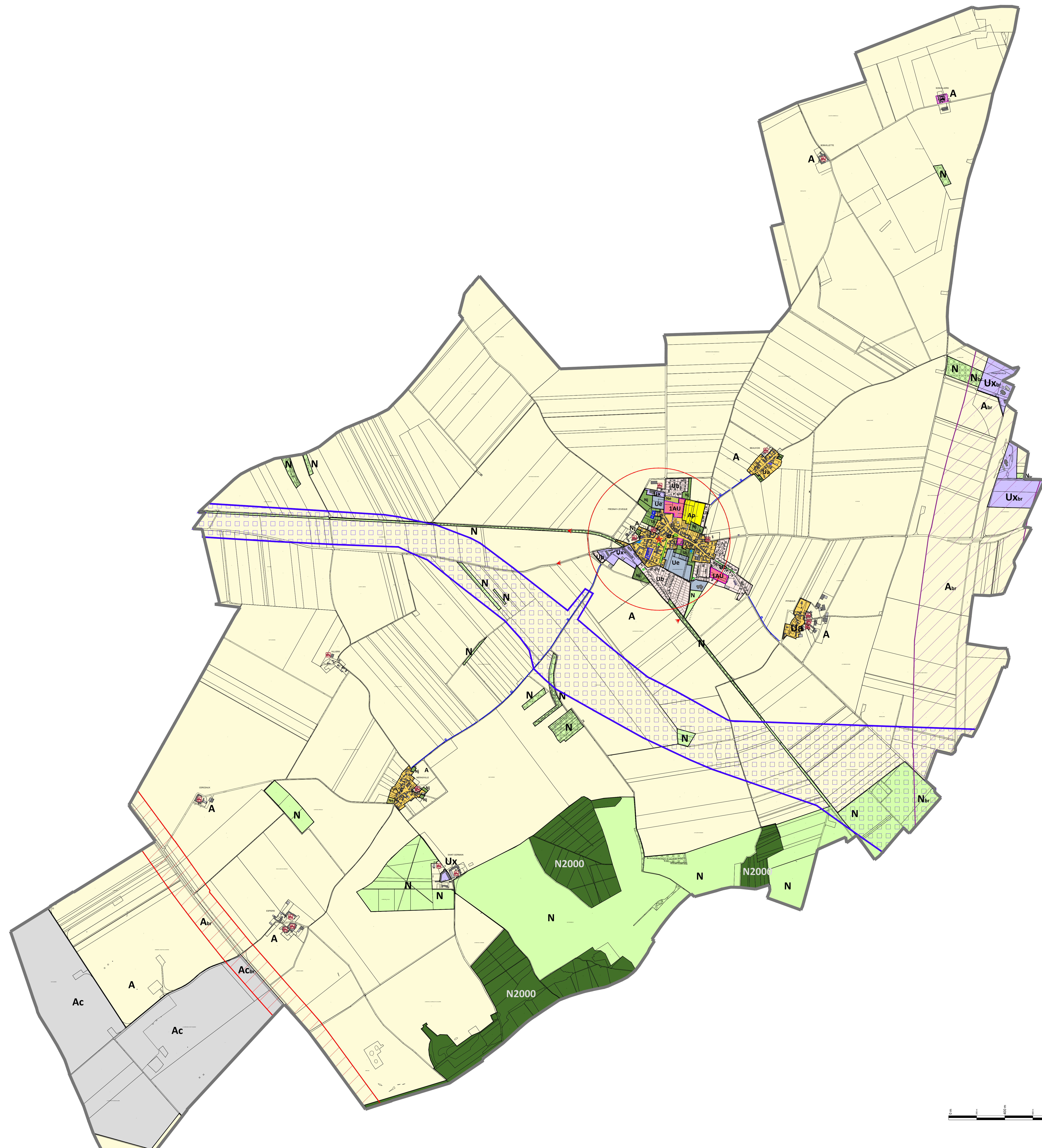




PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022



- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- A** Zone agricole
- Ac** Zone agricole : **zone de carrières**
- Ap** Zone agricole protégée
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone naturelle jardins
- N2000** Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Elément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de protection des monuments historiques
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RN 154 - 100m)
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (A10 - 300m)
- Projet infrastructure routière : RN 154
- Site d'exploitation agricole
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
- Vue à conserver (OAP)